

TEXTE ADOPTE n° 52

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

18 décembre 2002

## PROPOSITION DE LOI

MODIFIÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE,

*relative à la responsabilité civile médicale.*

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

*Sénat : 33, 49 et T.A. 27 (2002-2003).*

*Assemblée nationale : 370 et 464.*

**Professions de santé. Articles 1er à 6**

..... Conformes .....

### **Article 7 (nouveau)**

Dans le premier alinéa de l'article L. 4311-13 du code de la santé publique, l'année : « 2002 » est remplacée par l'année : « 2003 ».

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2002.*

*Le Président,*

*Signé : JEAN-LOUIS DEBRE.*